

Postulat Nicolas Rochat et consorts - Hausse des primes d'assurance-maladie, une solution cantonale s'impose!

Texte déposé

L'annonce de la caisse d'assurance maladie EGK d'augmenter en cours d'année le montant des primes de ses assuré-e-s de 11 % au niveau national (dont 35% pour les assuré-e-s vaudois disposant d'une franchise de Frs 300.-)¹ démontre, une fois de plus, le déséquilibre de notre système d'assurance-maladie.

La pluralité des assureurs, les inégalités de traitement et de pratiques qui en découlent, les effets indésirables ou pervers qui sévissent (lien coûts de la santé – primes, conséquences financières des changements de caisses, transparence) sont coûteux pour les assurés (fortes variations des réserves, franchises et primes, selon et entre les cantons) et arbitraires. De plus, la confusion effective entre assurance sociale obligatoire et assurance complémentaire privée est incongrue.

La quasi-unanimité du Grand Conseil vaudois avait soutenu le Conseil d'Etat dans ses démarches lorsque ce dernier s'opposait au transfert des réserves excédentaires des assuré-e-s vaudois voulu par certaines grandes caisses en septembre 2010².

A défaut d'une solution fédérale qui, à l'heure actuelle, n'est encore pas concrétisée, les soussigné-e-s demandent que le Conseil d'Etat étudie toutes les options possibles d'aménagements structurels de l'assurance-maladie sur le plan cantonal. Ces pistes peuvent être dessinées en partenariat avec les partenaires, fournisseurs de prestations, assureurs intéressés ainsi qu'avec les diverses interventions au niveau fédéral.

Le présent postulat demande un rapport au Conseil d'Etat sur les options envisageables et *a fortiori* de manifester un soutien du Grand Conseil à toute démarche permettant d'éviter aux assuré-e-s vaudois cette spirale infernale des hausses des primes d'assurance-maladie.

Souhaitent développer. Demandent le renvoi en commission.

Le Sentier, le 06 mars 2012.

*(Signé) Nicolas Rochat Fernandez, Christa Calpini
et 38 cosignataires*

¹ *24heures*, édition du 27.02.2012.

² 10_INT_420, Détermination N. Rochat (Oui : 109, Non : 6, Abs. : 10).

M. Nicolas Rochat : — Ce postulat est cosigné par Mme Christa Calpini et par bon nombre d'autres députés. L'affaire EGK a vu augmenter en cours d'année les primes d'assurance-maladie pour les assurés. L'augmentation est de 11% en moyenne suisse et de 35% en moyenne cantonale, pour des assurés ayant une franchise de 300 francs. Cela démontre une fois de plus le déséquilibre de notre système d'assurance-maladie. Je crois qu'il est intéressant de voir cela concrètement.

EGK-Caisse de santé
 Agence de Lausanne
 Rue Pépinet 3
 1002 Lausanne
 Téléphone 021 637 43 00
 Téléfax 021 637 43 01
 E-Mail lausanne@egk.ch
 TVA: 706'282



F1031/FR2073/1663/1862



Décompte de primes: 29941675 du 20.01.2012

Nom/Prénom Branche	Numéro de membre	du	Période au	Prime totale
EGK-CARÉ	29941675	01.02.2012	29.02.2012	350.30
TAXE ENVIRONNEMENTALE		01.02.2012	29.02.2012	-3.50
				346.80
Solde en notre faveur				346.80

TVA: prestation exclues du champ de l'impôt

Payable jusqu'au 04.02.2012.

Important: Veuillez ne pas utiliser des numéros de référence mémorisés dans le cadre du banking électronique, car nous ne pouvons pas sinon affecter votre paiement. Nous vous remercions de votre compréhension.
 Prière de n'utiliser que ce bulletin de versement pour le paiement.

▼▼▼ Vor der Einzahlung abzutrennen / A détacher avant le versement / Da staccare prima del versamento ▼▼▼

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
Einzahlung für / Versement pour / Versamento per EGK-GESUNDHEITSKASSE BRISLACHSTRASSE 2 4242 LAUFEN 01.02.2012-29.02.2012 29941675 Konto / Compte / Conto 01-54629-5 CHF Einbezahlt von / Versé par / Versato da 10-00000346800-100029941675044023010000007	Einzahlung für / Versement pour / Versamento per EGK-GESUNDHEITSKASSE BRISLACHSTRASSE 2 4242 LAUFEN Konto / Compte / Conto 01-54629-5 CHF 346 . 80 609	Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 10-00000346800-100029941675044023010000007 Einbezahlt von / Versé par / Versato da	#F 01.11 442.06
Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione			

EGK-Caisse de santé
 Agence de Lausanne
 Rue Pépinet 3
 Case postale 5959
 1002 Lausanne
 Tel. 021 637 43 00
 Fax 021 637 43 01
 E-Mail: lausanne@egk.ch
 TVA: 706'282



A-PRIORITY

AUS/EGK/2073/42351

MADAME

34

Police d'assurance:

004 LAUSANNE

Numéro de membre:	01.02.2012	Valable dès:	01.05.2012
Date de naissance:	22.02.2012	Date d'émission:	22.02.2012
CGA:	01.2011	Raison d'émission:	Police d'assurance 01.05.2012

Vous êtes assuré(e) pour:	Prime mensuelle CHF
EGK-CARE	530.00
Assurance obligatoire des soins selon CGA / LAMal	
Franchise annuelle CHF 300.00	
Avec couverture accidents	27.90
y compris la contribution obl. pour la promotion de la santé, art. 20	
LAMal de CHF 2.40 par année	
médecin de famille: Dr med. Olivier Favre, rte de Lausanne 16, 1052 Le	
Mont-sur-Lausanne	
Porteur du risque: EGK Assurances de Base	
TAXE ENVIRONNEMENTALE	-3.50
Redistribution du produit de la taxe environnementale (COV et CO2) à la	
population	
Somme intermédiaire pour vos assurances selon la Loi sur l'assurance maladie (LAMal)	554.40
Total par mois	554.40
TVA: prestation exclues du champ de l'impôt	
Prime pour 1 mois	554.40

Voir au verso s.v.p.

EGK-Caisse de santé
 Route de Brislach 2
 4242 Laufen

L'«EGK-Caisse de Santé» comprend les fondations partenaires
 EGK Assurances de Base et EGK-Caisse de Santé, ainsi que leurs filiales
 EGK Assurances Privées SA et EGK Services SA.

EGK-GESUNDHEITSKASSE
 EGK-CAISSE DE SANTE

Un assuré m'a envoyé ses deux factures de primes d'assurance-maladie. La facture avant l'annonce de l'augmentation de la prime était de 347 francs et il s'est vu notifier pour le 1er mai de cette année une prime augmentée à 554 francs. Il avait une franchise de 300 francs et il s'est donc vu appliquer une augmentation de près de 60%. La pluralité des assureurs et les inégalités de traitement qui en découlent, en plus des effets indésirables des changements de caisse dus aux hausses de primes et causant un afflux des assurés, démontrent finalement qu'en bout de course, le lésé est bien l'assuré.

Pour rappel, en septembre 2010, lors de l'affaire du transfert des réserves excédentaires de certaines grosses caisses d'assurance-maladie, notamment à Genève et dans notre canton, une résolution avait été soutenue par la quasi-unanimité de ce noble plénum. Cela démontre une fois de plus l'absurdité du problème des réserves, puisque quand les réserves créées par les assurés sont excédentaires, on les transfère vers d'autres cantons. Mais quand les réserves sont trop basses, comme c'est le cas notamment de l'assureur EGK, mais bien d'autres encore, on augmente les primes ! Cette situation ne peut plus durer. Nous sommes bien évidemment conscients que la problématique est avant tout d'ordre fédéral et relève de la législation afférente, mais face à cet état de fait et parce que ce sont les assurés qui en pâtissent, les autorités publiques cantonales ne peuvent pas rester inactives. C'est pour cette raison que ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier des pistes d'aménagement structurel de la LAMAL envisageables sur le plan cantonal, bien évidemment en partenariat avec les partenaires fournisseurs de prestations, les assureurs, la Confédération et les autres cantons. Comme je vous le disais précédemment, le Grand Conseil a manifesté son opposition au transfert des réserves excédentaires et donc, a fortiori, son soutien aux assurés vaudois. Il serait bien, dans un deuxième temps, que le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de trouver des solutions à moyen terme au niveau cantonal.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés est renvoyé à l'examen d'une commission.